



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 346-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 186-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'ABOLITION DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 347-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'ABOLITION DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 348-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'ABOLITION DE DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivant :

- Projet de règlement no. 346-2023 modifiant le plan d'urbanisme no. 186-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'abolition de dispositions en lien avec la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;
- Projet de règlement no. 347-2023 modifiant le règlement de construction no. 189-2008 concernant 2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'abolition de dispositions en lien avec la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;
- Projet de règlement no. 348-2023 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'abolition de dispositions en lien avec la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlements est prévue le 2 octobre 2023 à 20h, dans la salle du conseil située au Pavillon des loisirs au **1512, rue saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement et l'illustration des zones concernées sont disponibles sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée

Donné à Saint-Bernard, ce 7 septembre 2023.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière